

Conseil Municipal du 20 février 2025 à Entraunes

La séance est ouverte à 20h00.

Présents :

Mesdames Marie Final, Jeannine Massiera représentée par Marie Final, Messieurs Frédéric Auzias représenté par Jean-Paul Mandine, Emile Giovanneschi représenté par Jérôme Mansons, Stéphane Léopold, Jean-Paul Mandine, Jérôme Mansons, Bernard Puverel représenté par Pierre Tardieu, Pierre Tardieu.

Absent :

Madame Léonie Ferran.

1 – Demande de subventions à la Région dans le cadre de « Nos communes d'abord » pour l'auberge du Val d'Entraunes, dans le cadre projet de « reviviscence du cœur de village ».

Le Maire rappelle que dans le cadre du dispositif « Villages d'avenir », la commune a décidé de présenter un projet de « reviviscence du cœur de village ».

Ce projet, dans son intégralité, vise à redynamiser le cœur du village en réhabilitant :

- L'auberge communale,
- La maison du four,
- La gloriette et le jardinet attenant,
- La maison Payan,
- La place du village.

Il propose de réaliser ce projet en plusieurs phases.

La première phase, soumise à délibération ce jour, concerne :

- Le réaménagement du rez-de-chaussée et de la terrasse de l'auberge communale ;
- La création d'un atelier artisanal dans la maison du four ;
- La transformation de la gloriette et de son jardinet en lieu d'accueil de commerces ambulants.

Le coût prévisionnel de cette première phase s'élève à 440 000,00 € HT.

Il présente à l'assemblée le détail estimatif des travaux avec la répartition des demandes de subventions, à savoir :

- Etat DSIL : travaux d'isolation ;
- Région « nos communes d'abord » : développement du commerce local rural ;
- Conseil départemental : travaux d'aménagement nécessaires.

Il propose de solliciter des subventions telles que définies dans le tableau ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel :

	%	Dépenses	Recettes
Montant HT des travaux		440 000,00 €	
Subvention de l'État DSIL	10 %		44 000,00 €
Subvention Région NCD	40 %		176 000,00 €
Subvention CD06	30 %		132 000,00 €
Autofinancement - commune	20%		88 000,00 €
TOTAL	100,00 %	440 000,00 €	440 000,00 €

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1/ Approuve la réalisation de la première phase du projet de reviviscence du cœur de village, telle que décrite ci-dessus.
- 2/ Autorise le Maire à solliciter les subventions telles que présentées dans le plan de financement ci-dessus.
- 3/ S'engage à financer le projet selon le plan de financement présenté ci-dessus.
- 4/ Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Adopté à l'unanimité

2 – Demande de subvention au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes dans le cadre des manifestations sportives pour le trail 2025.

Suite au succès rencontré lors de la première édition du trail organisé en 2024, et conformément à la convention signée engageant la commune pour une durée de trois ans, la municipalité renouvèle cet événement pour une seconde édition en 2025.

Pour ce faire l'association demande une contrepartie financière de 10 000,00 € HT qui peut être subventionné en partie par le département.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de déposer au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes le projet suivant afin d'obtenir une subvention :

Montant prévisionnel HT du projet		10 000,00 € HT
Plan de financement	Département	8 000,00 € HT
	Commune	2 000,00 € HT

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1/ Approuve l'organisation d'un trail sur la saison estivale 2025.
- 2/ Sollicite du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes une subvention de 8 000,00 € servant à assurer le financement du projet.
- 3/ Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention et à signer tout document afférent à cette demande.

Adopté à l'unanimité

3- Questions diverses

Le Maire informe les conseillers qu'une demande de l'association du comité des fêtes vient de lui être faite. L'association souhaite une aide financière supplémentaire pour l'acquisition d'une pompe à bière. Le montant s'élève à 2 700,00 € TTC. Après discussion au sein du conseil, la commune valide le principe de financer cet investissement.

Adopté à l'unanimité

La séance est close à 21h15.



Handwritten signatures in blue ink, including a large signature on the left and several smaller ones on the right, some with names like 'Po Passierca' visible.